



Publié le 14 février 2017 à 00h00

STÉPHANE GUIHÉNEUF

image: http://www.letelegramme.fr/images/2017/02/14/une-partie-des-membres-du-collectif-stop-linky-pays_3294111.jpg

Une partie des membres du collectif Stop Linky Pays bigouden.



S'il n'y a pas de date de déploiement pour les compteurs communicants Linky en Pays bigouden, les opposants sont déjà prêts. Ils viennent de créer un collectif. Une pétition a également été lancée.

Ils ne se disent pas contre le principe mais sont clairement opposés au procédé. « Ils », ce sont la cinquantaine de Bigoudens qui viennent de rejoindre le collectif Stop Linky Pays bigouden nouvellement créé. Un collectif dont l'objectif est d'« informer la population et les élus sur les risques

potentiels des compteurs communicants », explique Frédérique Lebis, qui, avec Claudette Pedel et Nadège Gaillard, est à l'initiative de ce rassemblement citoyen.

Pour eux, « il est urgent de se mobiliser ». D'ailleurs, certains d'entre eux s'étaient retrouvés à Quimper, en décembre dernier, pour soutenir la demande de moratoire sur la suspension du déploiement des compteurs intelligents (Linky et Gazpar) qui avait alors été déposée à la préfecture. Avec la création de ce collectif, les opposants passent la vitesse supérieure.

Châteaulin. Linky : toujours de l'électricité dans l'air

Un problème de santé publique selon les opposants

D'autant plus qu'ils viennent de lancer une pétition en appui de leurs actions. Dans le texte de cette dernière, le collectif avance que le système Linky « est dangereux pour la santé », assure qu'il n'est pas fiable et le considère comme « intrusif ». Frédérique Lebis et Claudette Pedel pointent du doigt le risque de piratage des données personnelles, elles s'inquiètent des « pannes à répétition des appareils électroménagers » en raison, selon elles, de l'injection d'un signal radiofréquence (CPL) surdosé. Elles expliquent que cette mise en place des compteurs communicants ne peut se faire sans un déploiement d'antennes relais « à hauteur d'homme ». Elles y voient des risques pour la santé notamment pour les personnes dites électrosensibles. Dans son rapport rendu public le 15 décembre dernier, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail assure que les risques sanitaires liés aux expositions seraient « faibles ». Selon ce rapport « les compteurs Linky sont à l'origine d'une exposition comparable à celle d'autres équipements électriques déjà utilisés dans les foyers depuis de nombreuses années (télévision, chargeur d'ordinateur portable, table de cuisson à induction...) ».

Compteurs Linky. « Il y a de l'inégalité entre usagers »

Saint-Jean-Trolimon prend position

La pétition sera remise aux élus. Elle leur demande « de faire voter en conseil municipal une délibération interdisant son déploiement sur le territoire de nos communes, sous peine de mise en danger d'autrui ». Pour le moment, aucune date de déploiement du procédé en Pays bigouden n'a été arrêtée par Enedis (ex-ERDF). Pourtant, une commune s'est déjà prononcée. Il s'agit de Saint-Jean-Trolimon. En juin dernier, les élus ont majoritairement demandé un moratoire. Aux motifs que ces compteurs représentent des risques en matière d'incendie, de santé publique et de respect de la vie privée des usagers. Reste que ces délibérations municipales pourraient n'avoir aucune valeur puisque les communes, même si elles restent propriétaires des compteurs, ont transféré leur compétence aux syndicats départementaux d'électricité (SDEF). Le collectif explique également que les particuliers peuvent s'opposer à l'installation par Enedis (ou un sous-traitant) dudit compteur. « Il faut écrire à Enedis », avance Frédérique Lebis. Un refus qu'il convient selon elle de notifier par écrit au maire de sa commune. Afin d'informer plus largement, le collectif va organiser des réunions d'informations ouvertes « au public et aux élus ». La première devrait se tenir en avril.

Contact Mèl. nolinkypaysbigouden@free.fr ; Facebook : [Stop Linky Pays bigouden](#).

Linky. Quatre communes bretonnes attaquées, la décision mise en délibéré